



Assurance emprunteur

Par **papyion**, le **06/11/2019 à 12:21**

J'ai soldé ce jour un prêt à la consommation pour lequel j'avais souscrit une assurance dont le montant total est de 8985 Euros 60. Ai-je la possibilité de récupérer une partie de cette somme: si oui comment. Je vous remercie de me conseiller.

Par **Visiteur**, le **06/11/2019 à 12:27**

Bonjour

A partir du moment où le crédit n'existe plus, il n'y a plus d'assurance à payer, mais les primes que vous avez réglé auparavant ne sont habituellement pas remboursables.

Par **P.M.**, le **06/11/2019 à 13:54**

Bonjour,

Les conditions générales de l'assurance devraient vous confirmer que vous ne pouvez rien récupérer...